

**République Française**

Département de l'Essonne

Téléphone: 01 64 98 31 03

Fax: 01 64 98 31 09

E. Mail: mairie.mondeville@wanadoo.fr



**Liberté  
Egalité  
Fraternité**

Arrondissement d'Etampes

Canton de la Ferté-Alais

## ***Mairie de Mondeville***

18, Grande Rue - 91590 Mondeville

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2010**

Président : M. Jean-Pierre DELHOTAL, Maire

Présents : Mmes Bruère Rolande, Delhotal Martine, Grondard Lucile, Dos Santos Nadine, Peterlongo Pascale

Mrs Pescheux Daniel, Vié Martial

Retard excusé : Mme Cathy Goyard

Absents excusés : Mrs Herry Vincent (pouvoir à R. Bruère), Prioux J.F (pouvoir à L. Grondard)

Secrétaire de séance : Rolande Bruère

Invitée : Mme Sylvie Grange (trésorière)

Ouverture de la séance à 20 h 31 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 7 juin 2010
- Mise en place du quotient familial
- Décision modificative du budget 2010
- Suppression d'un poste à TNC de 17 h/semaine
- Dissolution du SIRCOM
- Plan départemental de randonnée
- ASAM : création d'un syndicat intercommunal
- Adhésion à la charte « Construire et subventionner durable »
- Demande au PNR pour la fourniture de panneaux et de barrières
- Divers : Mutuelle MNT (modification du taux), achat et revente de composteurs.

**1) Approbation du Procès Verbal du 7 juin 2010 :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le procès verbal du Conseil Municipal du 7 juin 2010.

N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès Verbal.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

**2) Mise en place du quotient familial**

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place du quotient familial était un objectif majeur de la nouvelle équipe municipal pour les services périscolaires (cantine, garderie).

La détermination de ce quotient familial sera faite en fonction des revenus et prestations familiales mensuelles d'une famille, divisés par le nombre de parts de cette famille, selon le code général des impôts sur le revenu 2010.

Cette opération donnera un chiffre, comparé aux 3 tranches établis. Chaque taux déterminant un prix de cantine et de garderie. Ce prix sera dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> enfants et jusqu'à 3 enfants. Les enfants dont les parents n'habitent pas la Commune ou les familles n'ayant pas fourni les documents nécessaires au calcul du quotient paieront le prix le plus élevé. Les prix sont établis pour une année, révisables au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Les tranches établies sont :

- 1<sup>ère</sup> tranche : 0 à 800 €
- 2<sup>ème</sup> tranche : 801 à 1000 €
- 3<sup>ème</sup> tranche : supérieur à 1001 €

Les prix de cantine sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> taux : 3,80 €
- 2<sup>ème</sup> taux : 4,00 €
- 3<sup>ème</sup> taux : 4,30 €

Tarif dégressif de 0,10 € par enfant, à partir du 2<sup>ème</sup> et jusqu'au 3<sup>ème</sup> enfant.

Les prix de garderie sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> taux : 1,50 €/heure
- 2<sup>ème</sup> taux : 1,65 €/heure
- 3<sup>ème</sup> taux : 1,80 €/heure

Tarif dégressif de 0,10 par enfant, à partir du 2<sup>ème</sup> et jusqu'au 3<sup>ème</sup> enfant.

Le quotient familial sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Monsieur le Maire soumet au vote l'ensemble de cette proposition.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

**3) *Décision Modificative 1 du BP2010 :***

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie Grange, Trésorière principale de la Ferté Alais, afin qu'elle expose les raisons de cette décision modificative du Budget 2010.

Madame Grange explique que, suite à une nouvelle répartition des taxes foncières et d'habitation et à la création de nouveaux comptes budgétaires, le contrôle de légalité nous a demandé la régularisation afin d'équilibrer le budget primitif 2010.

Cette Décision Modificative 1 s'établit de la manière suivante :

- Section de fonctionnement, en recette :

- Compte R 7418	+ 200 €
- Compte R 74833	+ 84 €
- Compte R 74834	+ 4 104 €
- Compte R 74835	- 4 388 €

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

**4) *Suppression d'un poste à TNC de 17 h/semaine :***

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste à temps complet a été créé suite à l'ouverture de la petite section de maternelle. Ce poste, pourvu par Mme Teresa MARQUES, qui en plus de continuer à effectuer le ménage de l'école et de la Salle Polyvalente, doit assurer maintenant le service cantine ainsi que la surveillance de la sieste des enfants en petite et moyenne sections.

De ce fait, le poste à temps non complet de 17 h/semaine n'étant plus nécessaire, Monsieur le Maire propose de le supprimer et soumet cette proposition au vote.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité

### **5) *Dissolution du SIRCOM :***

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal ayant déjà voté le retrait de la Commune du SIRCOM et que celui-ci sera dissout le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Président du comité syndical propose les conditions financières du retrait, comme suit :

- Parc des conteneurs : répartition physique et comptable en fonction du litrage par Commune membre.
- Aide éco emballage, reversée en partie au SIROM, en fonction du nombre d'habitant des Communes membres.
- Soutien Eco Folio reversé en partie au SIROM en fonction du nombre d'habitant des Communes membres.
- FCTVA : reversée en partie au SIROM en fonction du litrage des conteneurs Mis à disposition dans chaque Commune membre.
- Soutien Eco TLC : éventuels soutiens reversés en partie au SIROM en fonction du nombre d'habitants des Communes membres.

Le résultat de clôture de l'exercice 2010 sera réparti en fonction du nombre d'habitants des Communes membres.

A noter que les répartitions et reversements seront effectués entre la CC du Val d'Essonne, la CC entre Juine et Renarde et le SIROM.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : Proposition adoptée à l'unanimité

### **6) *Plan départemental de randonnées :***

Monsieur le Maire indique que le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) a été révisé sur la Commune de Mondeville. Ce plan révisé est proposé à l'approbation du Conseil Municipal ; les quelques modifications du plan initial sont dues à la disparition de certains chemins lors du remembrement.

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu connaissance de ce nouveau plan, Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : Proposition adoptée à l'unanimité

### **7) *ASAM : création d'un syndicat intercommunal :***

Monsieur le Maire rappelle les difficultés de fonctionnement de l'ASAM (association d'aide ménagère) dans le statut juridique actuel. Après avis de Monsieur le Sous-Préfet et de Monsieur le Conseiller Général, Madame M.C Chambaret, présidente de l'ASAM, propose d'étudier la mise en place d'un syndicat intercommunal qui aurait au moins deux avantages :

- l'engagement des Communes sur une durée préalablement définie,
- sortir de la convention collective de 2002 et de la modulation très complexe de sa mise en œuvre, un syndicat pouvant embaucher du personnel contractuel.

Monsieur le Maire rappelle que les Communes membres doivent être absolument solidaires et soumet au vote le fait de soutenir le projet de mise en place d'un syndicat intercommunal.

VOTE : Proposition adoptée à l'unanimité

**8) Adhésion à la Charte « Construire et subventionner durable » :**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Général, dans son agenda 21, avait pris dès 2003, deux engagements en matière de construction :

- Mise en place d'une démarche de haute qualité environnementale dans tous les chantiers de constructions départementales.
- Bonification des aides départementales pour les Communes adoptant une Démarche HQE.

Le Conseil Général souhaite, dans la 2<sup>ème</sup> étape de l'agenda 21 de l'Essonne, renforcer l'intégration du développement durable et solidaire de l'acte de bâtir, au travers d'une charte « Construire et Subventionner durables ».

Cette charte applicable dès 2011 en trois phases, devra être respectée pour tout dossier de subventions d'équipements, de bâtiments et d'espaces publics d'un montant supérieur à 100 000 € HT.

L'ensemble des élus ayant pris connaissance de cette charte, Monsieur le Maire propose d'adhérer à celle-ci et soumet au vote cette proposition.

VOTE : Proposition adoptée à l'unanimité

**9) Demande au PNR pour la fourniture de panneaux et de barrières :**

Monsieur le Maire informe que le PNR propose aux Communes des panneaux et barrières pour protéger les chemins communaux.

Selon la carte établie par le PNR, 6 panneaux d'interdiction de circulation des véhicules à moteur et une barrière peuvent nous être fournis afin de les disposer dans les chemins ruraux du Cul d'Enfer, de la Coupe et de la Justice.

Monsieur le Maire propose de faire la demande de fourniture, de ces panneaux et de cette barrière, auprès du PNR.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : Proposition adoptée à l'unanimité

**10) Modification du taux de participation pour le contrat collectif de maintien de salaire :**

Monsieur le Maire informe que, lors de la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2010, une erreur est apparue quant au taux de participation de la Commune sur la cotisation du contrat collectif de maintien de salaire pour les agents communaux.

Le taux de cotisation est de 0,67 % du salaire et le taux de participation de la Commune est de 25 % et non pas de 0,25% de ces 0,67 %. Monsieur le Maire propose donc de corriger cette erreur et soumet au vote de la participation de la Commune à hauteur de 25 %.

VOTE : Proposition adoptée à l'unanimité

***11) Achat et revente de composteurs :***

Monsieur le Maire rappelle que les composteurs sont directement achetés par la Mairie, au SIREDOM, et qu'ils sont redistribués aux administrés qui en font la demande.

Le problème majeur est la procédure de revente de ces composteurs. Madame Grange nous a fait la proposition suivante :

- Délibérer pour l'extension de la régie « Recettes photocopies » permettant d'encaisser l'argent versé par les administrés.
- Délibérer sur le fait que les conteneurs sont revendus au prix coûtant aux Administrés.

Monsieur le Maire propose de voter sur les deux points :

- Extension de la régie « recettes photocopies »

VOTE : Proposition adoptée à l'unanimité

- Revente au prix coûtant aux administrés

VOTE : Proposition adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 58

Le Maire,  
J.P DELHOTAL